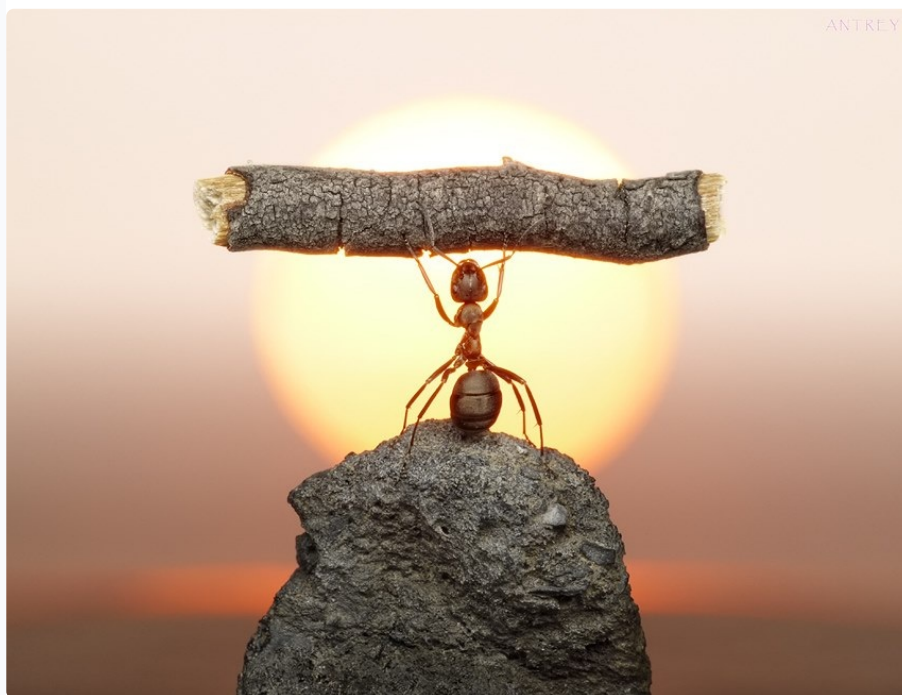




**Syndicat National des Professions
du Chien et du Chat**

44 Rue des Halles
01320 CHALAMONT
snpcc@snpcc.com

Le métier d'éleveur en danger



Tous les éleveurs doivent se mobiliser

Eleveurs, Eleveuses,

Nous prenons contact avec vous aujourd'hui en urgence pour la protection de notre métier qui n'est en rien de la maltraitance ! Tout le monde s'accorde à dire que les abandons des animaux sont le fait de la production par les particuliers, pas les éleveurs professionnels.

Où sont les amendements pour limiter la production par les particuliers ?

Comme nous l'avons annoncé ce weekend sur Facebook, la proposition de loi « visant à lutter contre la maltraitance animale » passe en commission des affaires économiques ce 20 janvier 2021, en procédure accélérée.

Comme nous le craignons, plusieurs amendements ont été déposés durant le weekend. C'est pourquoi, nous vous sollicitons aujourd'hui. Vous devez demander à votre député de s'opposer à l'amendement CE76.

Cette démarche devra être impérativement faite avant le mardi 19 janvier 17 heures.

Il conviendra d'écrire aux députés qui ont co-signé la proposition de loi et aux membres de la commission des affaires économiques.

Les amendements suivants pourraient également poser problème, c'est pourquoi, nous vous demandons de saisir votre député afin qu'il vote contre :

- CE76 : Définition du métier d'éleveur, réglementation de la taille des élevages et âge de vente
- CE129 : La rédaction est ambiguë et peut englober les éleveurs et donc interdire la vente par ceux-ci.

- CE73 : cet amendement imposerait la publication du nombre de reproductrices détenues sur une annonce. Cette donnée n'a pas à figurer publiquement et peut porter préjudice aux éleveurs professionnels par rapport aux "petits éleveurs" dont ce n'est pas le métier. La compétence et le sérieux d'un éleveur ne s'apprécie pas selon le nombre de ses reproductrices.

Méthodologie : il convient d'adresser le plus rapidement possible à votre député(e) (s'il est membre de la commission économique ou signataire de la proposition de loi - liste ci-jointe), par mail, le courrier à l'entête du SNPCC que vous aurez cosigné. Ce courrier devra être accompagné de l'argumentaire que vous trouverez ci-joint.

Anne Marie LE ROUEIL
Présidente SNPCC

Télécharger le modèle de courrier.

Télécharger le modèle d'argumentaire

Télécharger la liste des député(e)s concerné(e)s



Le public est informé par affichage bien en vue des mesures de sécurité et de précautions à respecter. Pour obtenir les affiches, contactez le secrétariat : snpcc@snpcc.com

Comment se protéger et protéger les autres ?



Ne pas se serrer la main



Garder ses distances



Chacun son stylo



Se laver les mains

SNPCC *À vos côtés, une conviction, un engagement*

Pour être écouté(e) et soutenu(e), rejoignez la seule organisation professionnelle dont la représentativité a été établie conformément à la loi du 05 mars 2014 par arrêté ministériel du 20 juillet 2017 et pour les métiers que nous représentons

Votre confiance nous est indispensable, adhérez !
Cliquez ici pour en savoir plus et accéder au bulletin d'adhésion.



Coronavirus

u2p-france.fr



Mise à jour
en continu.

LES AIDES AUX ENTREPRISES

[Voir la version en ligne](#)

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

Ne pas répondre à cet email, cette boîte n'est pas relevée.

Si vous souhaitez nous contacter, connectez-vous à notre site internet,
et notre partie "[contact](#)", merci ! Vous avez reçu cet e-mail car vous êtes
inscrit(e)

à la newsletter du SNPCC, où qu'une autre personne a inscrit(e) votre adresse mail
afin que vous soyez informé(e) de nos informations. Si vous ne souhaitez plus
recevoir

nos lettres d'informations destinées aux professionnels, vous pouvez vous
désinscrire avec le bouton ci-dessous. Cordialement. Le Conseil d'Administration du
SNPCC

[Se désinscrire](#)

© www.snpcc.com 2021 all rights reserved.

